

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2771

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2771**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Le groupement d'intérêt public (GIP) RESACOOOP, créé en 2005, est un des 12 réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) français, qui conseille et accompagne les organisations du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) engagées dans des actions de coopération et de solidarité internationale avec des pays d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Europe de l'est.

Centre de ressources et service public de la coopération internationale, RESACOOOP offre un espace de rencontres et de dialogue au service de plus de 3 000 organisations actives et est ouvert à tous les habitants de la région AuRA sur deux sites : l'un à Lyon (siège), l'autre à Clermont-Ferrand visant à contribuer à l'ouverture au monde des citoyens et à susciter l'engagement en référence à l'agenda 2030.

Le GIP compte 28 membres : État, Région AuRA, collectivités locales dont la Métropole qui en est membre fondateur, universités, organisations non gouvernementales (ONG) et associations de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté, qui assurent le pilotage politique de RESACOOOP, contribuent financièrement à son fonctionnement. Ces membres mettent également leurs expertises et compétences respectives, dans une logique multi-acteurs, au service de l'écosystème des acteurs régionaux afin de renforcer l'efficacité et d'amplifier l'impact des initiatives et, notamment, d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale sur le territoire de la Métropole.

II - Objectifs

La Métropole développe une politique de coopération au développement et de solidarité internationale qui vient en appui des collectivités territoriales, de ses territoires partenaires et en soutien aux acteurs institutionnels et associatifs de son territoire, pour leur permettre d'intervenir de la façon la plus pertinente possible à l'international, dans un contexte géopolitique en forte mutation.

Pour atteindre ces objectifs, celle-ci souhaite renouveler sa participation financière à RESACOOOP, au titre de l'année 2023, contribuant ainsi, en qualité de membre, à l'équilibre financier de RESACOOOP.

III - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1687 du 17 octobre 2022, la Métropole a attribué une subvention d'un montant de 11 000 € au profit de RESACOOOP, dans le cadre du programme d'actions pour l'année 2022, qui s'articulait autour des cinq axes suivants :

1° - Le service régional d'intérêt général

Il s'agit des activités d'information, de formation et d'appui-conseil à destination de toutes les organisations ou personnes impliquées, ou souhaitant s'impliquer dans des actions de coopération et solidarité internationale. Outre les interactions directes avec les acteurs, RESACOOOP a conduit un travail de refonte de sa communication : nouveau logo et nouvelle charte graphique, mise à jour des bases de données (ex : recensement d'acteurs impliqués dans une action de solidarité pour les Ukrainiens, campagne de communication sur le programme *Mindchangers* vue par plus de 830 000 personnes).

La mise en œuvre de cet axe a donné lieu aux actions suivantes :

- 70 temps collectifs d'échanges avec la participation de 1 300 participants,
- 380 demandes d'information et d'orientation et près de 130 appuis aux porteurs de projets,
- 15 sessions de formations collectives sur les financements ou autres dispositifs,
- 72 000 visites pour 52 000 utilisateurs sur le site internet de RESACOOOP,
- 165 étudiants de l'Institut de la communication Lyon 2 impliqués auprès de 19 structures de solidarité internationale.

2° - Le maillage géographique et thématique

Les activités visent à mailler le territoire régional de structures et de réseaux ressources, de manière à relayer, au plan local, le service régional d'intérêt général et d'apporter, au plus près des habitants, les ressources d'action pour concrétiser des projets de coopération et de solidarité internationale.

Le réseau Jeunesse et solidarité internationale, grâce à son partenariat avec RESACOOOP, a permis le déploiement du projet Renforcer l'éducation à la citoyenneté internationale sur nos territoires par une approche locale des objectifs de développement durable (RECITAL-ODD) financé par l'Agence française de développement (AFD). Ce projet RECITAL-ODD, démarré en 2020 avec d'autres RRMA, a pour objectif de mettre l'accent sur le développement d'activités en faveur de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. L'objectif principal du dispositif RECITAL-ODD en région AuRA est de sensibiliser un public jeune (moins de 30 ans) sur l'ensemble du territoire régional à un ou plusieurs des ODD dans leur dimension d'interdépendance et internationalité.

3° - Les espaces de concertation

RESACOOOP travaille avec les acteurs du territoire sur les thématiques telles que l'adaptation au changement climatique, la place de la culture et le développement économique dans le cadre de la coopération au développement.

Les actions prennent la forme de groupes de travail et de plateformes et s'appuient sur la mobilisation et l'expertise des membres du GIP et des partenaires du maillage géographique et thématique. Elles cherchent à favoriser une connaissance mutuelle des actions de coopération portées par chacun des acteurs et à produire de nouveaux outils.

En 2022, il a été organisé des réunions et ateliers d'échanges qui ont pris la forme de *webinaires* avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, également dans le cadre du projet européen *Frame voice report* ainsi qu'avec le groupe de concertation Sécurité au Sahel.

4° - Les projets inter-régionaux

RESACOOOP a également pour rôle de faciliter l'interface et la mise en relation des acteurs régionaux avec les niveaux nationaux, interrégionaux et internationaux, notamment avec des partenaires du Sud.

Cette fonction d'interface est soutenue par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et inclut également les activités de montage et de mise en œuvre de projets à l'échelle européenne.

Le projet européen *Mindchangers*, par exemple, vise à encourager l'engagement des publics jeunes hors temps scolaire pour soutenir des actions d'éducation à la citoyenneté internationale, en particulier autour des questions du changement climatique et des migrations dans le cadre de l'agenda 2030.

RESACCOOP a coordonné l'événement national Festival des solidarités 2022 (FESTISOL) sur le territoire régional avec 16 collectifs, 218 animations réalisées, 275 structures partenaires, 466 bénévoles impliquées, plus de 9 500 personnes participantes.

IV - Programme d'actions RESACCOOP 2023 et plan de financement prévisionnel

Le programme de travail pour 2023 s'inscrit dans le cadre stratégique 2022-2026 qui a été adopté par les membres de RESACCOOP et poursuit les objectifs de :

- renforcer l'animation territoriale grâce à des relais de démultiplication pour aller vers les acteurs,
- développer un fonctionnement en réseau pour mobiliser et mutualiser les savoir-faire.

Le programme 2023 s'articulera autour des trois objectifs spécifiques suivants :

- informer sur les dynamiques de coopération et de solidarité internationales du territoire grâce à :
 - . l'observatoire (base de données, analyses et valorisation des acteurs et des projets du territoire),
 - . l'information actualisée sur les événements, offres d'emplois, formations, appels à projets, ressources financières,
 - . de nouveaux supports : site internet, *newsletter*, réseaux sociaux et magazine ;
- former et accompagner les acteurs régionaux, porteurs de projet, sur :
 - . la coopération et la solidarité internationale,
 - . l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et l'engagement des jeunes,
 - . leur communication,
 - . tout le territoire ;
- promouvoir des dynamiques collectives et innovantes :
 - . groupes de travail multi-acteurs et partenariats ONG, jeunesse et solidarité internationale, intervenir en situation de crise,
 - . communautés d'acteurs géographiques et/ou thématiques : ex. FESTISOL, *Mindchangers*,
 - . projets mutualisés.

Le budget prévisionnel 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats de marchandises et de matières premières	28 600	vente de produits, prestations de services	7 930
services extérieurs dont :	111 204	subventions d'exploitation dont :	829 368
<i>frais de locaux et de gestion</i>	48 000	<i>État - ministère des Affaires étrangères et du développement international</i>	100 000
<i>portail internet / communication</i>	3 619	<i>Région AuRA - fonctionnement</i>	300 000
<i>maintenance base de données / site internet</i>	4 200	<i>Région AuRA - fonds microprojets</i>	7 650
<i>sous-traitance démultiplication</i>	25 000	<i>Métropole</i>	11 000
<i>sous-traitance projets spécifiques</i>	12 040	<i>Ville de Clermont-Ferrand</i>	4 000
<i>prestations informatiques</i>	1 500	<i>Ville de Grenoble</i>	3 000
<i>assurances</i>	725	<i>Ville de Chambéry</i>	1 000
<i>ouvrages généraux</i>	200	<i>Département de l'Isère</i>	3 500
<i>reprographie</i>	8 620	<i>Département de l'Ardèche</i>	2 000
<i>frais organisation réunions/formations</i>	7 300	<i>Département de l'Allier</i>	1 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
autres services extérieurs dont :	337 986	<i>Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse</i>	13 300
<i>personnel mis à disposition</i>	246 592	<i>Agence de l'eau Loire Bretagne</i>	3 970
<i>honoraires</i>	56 255	<i>Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) FESTISOL</i>	9 500
<i>déplacements, missions, réceptions</i>	29 789	<i>AFD via Agence des micro-projets</i>	26 365
<i>frais postaux et télécommunication</i>	5 000	<i>AFD via la Conférence interrégionale des RRMA</i>	75 332
<i>services bancaires</i>	350	<i>AFD via Éducation et développement</i>	6 816
charges de personnel	208 863	<i>Cité de la solidarité internationale - projet Co-exist</i>	7 500
autres charges de gestion courante	150 645	<i>fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) via Pays de la Loire et coopération internationale</i>	16 530
		<i>FONJEP via Union française des centres de vacances 42</i>	1 600
		<i>Région Piémont</i>	225 305
		<i>délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports</i>	10 000
Total	837 298	Total	837 298

Pour mémoire, le budget 2022 du GIP RESACOOOP était de 1 141 746 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € au profit du GIP RESACOOOP dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2023, montant identique à 2022.

Le paiement de la subvention interviendra en une fois, la délibération devenue exécutoire.

Le GIP devra transmettre à la Métropole son rapport d'activités et ses comptes clôturés pour l'année 2023 dès leur validation en assemblée générale. Le montant de cette participation est un montant plafond. Dans le cas où le coût réel des actions menées serait inférieur au montant prévisionnel indiqué ci-dessus, la participation de la Métropole serait recalculée au prorata de la dépense réellement engagée et justifiée par le bénéficiaire. À ce titre, la subvention versée qui n'aurait pas été affectée à sa destination prévisionnelle ou excèderait le coût réel des dépenses engagées devra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel à la Métropole. En revanche, le dépassement du montant total des dépenses du bénéficiaire au titre du programme restera à sa charge ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € au profit du GIP RESACOOOP pour son programme d'actions 2023,

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 11 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-313257-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
